

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Retiré

N° CS65

AMENDEMENT

présenté par

Mme Runel, M. Baptiste, M. Benbrahim, Mme Capdevielle, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Keloua Hachi, Mme Mercier, M. Simion et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ce rapport porte une attention à l'évaluation des moyens humains et financiers alloués aux dispositifs de prévention à destination des auteurs de violences sexistes et sexuelles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler l'importance des actions de prévention à destination des auteurs de violences sexistes et sexuelles.

Cette action de prévention à destination des auteurs de VSS est notamment portée par les Centres de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS). Créés par une circulaire de 2006 sur la base de crédits hospitaliers fléchés vers la psychiatrie, les CRIAVS assurent des missions de formation, d'animation du réseau santé-justice, d'appui clinique, de recherche, de veille documentaire et de prévention des violences sexuelles pour les professionnels qui interviennent auprès des auteurs (ou potentiels auteurs) de violences sexuelles. Le réseau compte aujourd'hui 35 implantations, mais le maillage reste très inégal selon les territoires.

Depuis 2021, la fédération française des CRIAVS porte le dispositif Stop, ligne téléphonique confidentielle destinée aux personnes pédophiles. Ce dispositif, reposant en grande partie sur l'engagement des professionnels des CRIAVS, répond à un enjeu de santé publique majeur – le trouble pédophilique concernant une part non négligeable de la population. Seulement, les moyens à leur disposition ne leur permettent pas de mettre en œuvre des campagnes de communication d'ampleur nationale ni d'apporter une réponse homogène sur le territoire. Des dispositifs comparables existent pourtant à l'étranger et ont démontré leur efficacité, notamment Stop it now

au Royaume-Uni, le projet Dunkelfeld en Allemagne, ou des programmes similaires dans les pays nordiques, au Canada, en Belgique et en Suisse.

Pour développer une politique de prévention efficace, il est donc essentiel que l'Autorité de lutte contre les violences sexuelles et intrafamiliales intègre l'évaluation de ces dispositifs à destination des auteurs à son analyse, afin de s'assurer que des moyens financiers et humains suffisants leur sont alloués.